

Image not found or type unknown



Indemnité licenciement et charge

Par **severic18**, le **05/03/2011** à **13:34**

Bonjour, j'ai réussi à obtenir une rupture conventionnelle avec mon patron (dci 12ans d'ancienneté). Il me paie mes congés payés et mon indemnité de licenciement. Par contre, on m'a dit que cette indemnité n'était pas imposable. Est-ce qu'elle est soumise à CSG et RDS si oui de quel pourcentage? Par ailleurs, pour mes congés payés de quel pourcentage s'élève le montant que je dois déduire de ceux-ci? Je vous remercie par avance. Bien cordialement. Mme LOMBARD